

Cours 7 : Monosémie, polysémie, homonymie

1. Monosémie : un signifié pour un signifiant (vocabulaires techniques)

Sont monosémiques les mots qui, quel que soit le contexte, n'ont qu'un seul sens – un signifié pour un signifiant (par opposition aux mots polysémiques). Sont monosémiques la plupart des termes appartenant aux terminologies scientifiques¹ : *larynx*, *luette*, etc.

luette [lʁɛt] n. f.

♦ Saillie médiane charnue, allongée, du bord postérieur du voile du palais, qui contribue à la fermeture de la partie nasale du pharynx lors de la déglutition. ⇒ uvule; 2. staphylin. Consonne articulée au niveau de la luette. ⇒ uvulaire.

larynx [larɛks] n. m.

♦ Organe creux situé à l'extrémité supérieure de la trachée, qui se compose de cinq cartilages reliés entre eux et qui constitue, par son rôle de vibreur, l'organe vocal principal.

2. Polysémie : un mot avec une pluralité d'acceptions (vocabulaire commun)

En revanche, le mot polysémique présente une pluralité d'acceptions correspondant à des emplois différents (un même signe pour plusieurs signifiés). La polysémie est un trait constitutif de toute langue naturelle :

- économie linguistique (nombre limité d'éléments, infinité de contenus inédits)
- fait face aux besoins de nouvelles dénominations (par ex. *souris* dans l'informatique)

guide [gid] n. m. et f.

1♦ Personne qui accompagne (qqn) pour montrer le chemin, renseigner. *Servir de guide à qqn.* ⇒ cicérone, fam. cornac. — *Guide de montagne* : alpiniste professionnel diplômé. — *Guide d'un musée, d'un monument historique.* Suivez le guide! Le guide vous fera visiter dans un quart d'heure. Elle est guide. Fam. (n. f.) La guide.

2♦ Milit. Soldat ou gradé sur lequel tout le rang doit régler son alignement et sa marche. — Personne qui connaît le pays et peut renseigner une armée en campagne. ⇒ éclaireur.

♦ Mar. *Guide d'une escadre* : navire sur lequel les autres navires règlent leurs mouvements.

3♦ Fig. Personne qui conduit d'autres personnes dans la vie, les affaires. ⇒ conducteur, 2. conseiller, mentor, pilote. *Maîtres qu'on prend pour guides. Guide spirituel.* ⇒ gourou. — *Les guides des peuples.* ⇒ berger, chef, pasteur; fürher.

4♦ Principe directeur qui inspire qqn. ⇒ flambeau (littér.). *N'avoir d'autre guide que son caprice.*

5♦ Ouvrage contenant des informations générales ou pratiques pour les voyageurs, les touristes et décrivant un lieu, ses ressources (restaurants, hôtels, transports, musées, curiosités, etc.). ⇒ aussi vade-mecum. *Guide touristique. Guide du Japon. Guide gastronomique.* « Ne connaissant pas les hôtels de Sens, il fit halte sous un réverbère pour consulter le guide » (Saint-Exupéry).

On pourrait s'attendre à ce que la polysémie gêne le fonctionnement de la langue en créant des ambiguïtés. En effet, les ambiguïtés sont levées grâce aux contextes linguistique et situationnel.

Ex : *Il ne voyage jamais sans son guide* : ambigu sans contexte situationnel (sens 1, 3 et 5)

- *Il ne voyage jamais sans son guide touristique* (sens 1 ou 5) / *qu'il a acheté au Furet du Nord* (sens 5)

- *Il ne voyage jamais sans son guide qui est une personne remarquable* (sens 1 ou 3)

¹ Souvent les vocabulaires techniques spécialisent un terme du vocabulaire courant (*force* en physique, précédé de *phys.* dans les dictionnaires).

Un mot polysémique se repère facilement dans le dictionnaire. Il présente une seule entrée et a une multiplicité d'acceptions, en général numérotées.

- L'ensemble des sens d'un mot polysémique forme son **champ sémantique** (à ne pas confondre avec le *champ lexical*²)
- Les différents sens d'un mot polysémique sont le résultat de l'action des **tropes** (transfert de sens, changement de sens, *gr.* tropos = détour). **Sens propre** (qui est antérieur aux autres, c'est le sens premier, le plus courant) → **sens figuré** (ou dérivé, « imagé », et qui ne peut être saisi que dans un contexte particulier) :

Les livres pèsent lourd sur les étagères (sens propre : exercer une pression) / *Ce secret pèse sur son cœur* (sens figuré : accabler, opprimer)

3. Homonymie

Il y a homonymie lorsque plusieurs mots distincts (avec, évidemment, des significations distinctes) ont la même forme. Les homonymes se subdivisent en trois sous-classes :

A. Seulement **homophones** (même forme orale) : un *ver* de terre / Il vint *vers* moi / le feuillage *vert*

B. seulement **homographes** (même forme écrite) : le *couvent* / elles *couvent* ; il *convient* (convenir) / ils *convient* (convier)

C. **homophones homographes** :

a. catégorie grammaticale différente

1. **car** [kar] **conj.**

- v. 1170; *lat.* *quare* « c'est pourquoi »; critiqué au XVII^e par les puristes

1♦ Conjonction de coordination qui introduit une raison expliquant ce qui précède, qui justifie ce qu'on a dit.

2. **car** [kar] **n. m.**

- 1928 abrég. de *autocar*; 1857 « voiture sur rails »; *angl.* *car*, du *norm.*, var. de *char*

♦ *Autocar. Un car de quarante places. Prendre le car; ligne de cars. Partir en car, par le car. Un car de touristes.*

→ Remarque 1 : l'un des homonymes (y) ou les deux (z) peuvent être des formes fléchies :

(y) la *porte* (n.f. sg.) / il *porte* (verbe au présent, 3^e pers. sg.)

(z) les *portes* (n.f. pl.) / tu *portes* (verbe au présent, 2^e pers. sg.)

→ Remarque 2 : l'homonymie peut concerner également (i) les flexions : « s » : flexion du pluriel (les *portes*) ou désinence verbale pour la 2^e personne du singulier (tu *portes*) et (ii) les affixes dérivationnels : *dérapiage* (action de déraper ou son résultat) / *feuillage* (ensemble des feuilles d'un arbre, sens collectif) ; *défaire* (sens privatif) / *délaisser* (sens intensif,

² Un champ lexical regroupe un ensemble de mots (qui peuvent être de catégorie grammaticale différente) appartenant tous au même domaine conceptuel : ils se rapportent à une même idée ou à une même réalité. Exemples : champ lexical de la vue - *le regard, regarder, les prunelles, observateur, jeter un œil...* ; de la lumière : *la clarté, l'obscurité, sombre, illuminer, éblouir...* ; roman policier : *intrigue, détective, meurtrier, victime, arme, crime, enquête, piste, indice...*

= abandonner); *parachute* (idée de protection contre qqch) / *parapharmacie* (idée de proximité, de ressemblance), etc.

b. même catégorie grammaticale

1. **bière** [bjɛʁ] n. f.

• 1429 « boisson »; néerl. *bier*

♦ Boisson alcoolique fermentée, faite avec de l'orge germée et aromatisée avec des fleurs de houblon.

2. **bière** [bjɛʁ] n. f.

• 1080; frq. °*bera* « civière »

♦ Caisse oblongue où l'on enferme un mort. ⇒ cercueil. *Mise en bière*.

Les homonymes donnent lieu à plusieurs entrées dans le dictionnaire, à la différence des mots polysémiques.

4. Critères de distinction entre polysémie et homonymie

Il n'est pas toujours aisé d'établir une frontière étanche entre polysémie et homonymie quand il s'agit de mots de même catégorie grammaticale qui s'écrivent et se prononcent de façon identique. Il existe trois critères pour proposer le traitement adéquat.

A. Critère étymologique

Généralement, les homonymes résultent de l'évolution phonétique d'**étymons³ différents** (origine différente) : par le jeu des changements phonétiques, une unité peut coïncider avec d'autres. Les homonymes ont donc des étymons différents.

→ voir l'étymologie de 1. *bière* et 2. *bière* ci-dessus ainsi que 1. *louer* et 2. *louer* ci-dessous :

1. **louer** [lwe] v. tr. (Conjug. : 1)

• XIV^e; *loer* 1080; *lauder* X^e; lat. *laudare*

Déclarer (qqn ou qqch.) digne d'admiration ou de très grande estime. ⇒ exalter, glorifier, honorer, magnifier, vanter (cf. Porter aux nues*, au pinacle*). « Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue » (Boileau). Louer qqn sans mesure. ⇒ encenser, flatter, louanger (cf. Couvrir de fleurs*). — Louer l'action de qqn. ⇒ approuver. Louer les qualités d'une chose. ⇒ prôner. « Ce qu'un grand nom recommande a chance d'être loué aveuglément » (France). — Absolt « On ne loue d'ordinaire que pour être loué » (La Rochefoucauld).

2. **louer** [lwe] v. tr. (Conjug. : 1)

• XII^e; *louer* qqn 1080; lat. *locare*, qui dérive de *locus* « lieu »

I.1. Donner à loyer*, en location*, à bail. ⇒ louage. *Personne qui loue* (bailleur) à une autre (preneur; locataire) un local, un appartement, une chambre meublée (⇒ logeur), un domaine, une terre (⇒ affermer, arrenter). *Chambre à louer; maison à louer*. « Les moines louèrent leur réfectoire pour deux cents francs » (Michelet).

II.1. Prendre à loyer, en location, à bail. *Louer un appartement*, en être locataire. *Louer un navire*. ⇒ affréter, noliser. *Louer un coffre dans une banque. Louer une voiture sans chauffeur, avec chauffeur. Louer un poste de télévision. Louer un habit*. — *Voiture louée* (cf. De location*, de louage*). *Chambre louée au mois*.

³ Mot attesté ou reconstitué, qui donne l'étymologie d'un autre mot.

→ comme les étymons sont différents, les **familles de mots** le sont généralement également (**critère morphologique**) :

1. louer « vanter » (**louable1** [*un effort louable*], **louange**, **louanger**, **louangeur** [=flatteur] // famille savante : **laudateur** [litt. =louangeur], **laudatif** [=élogieux])

2. louer « donner/prendre à loyer » (**louable2** [*un appartement louable*], **loueur**, **loyer**, **relouer**, **sous-louer** // famille savante : **locatif**, **location**, **locataire**, **location-vente**, **colocation**, **sous-location**...)

Selon le critère étymologique, on parle de polysémie quand on associe plusieurs sens à un seul mot, l'unité du mot étant garantie par le fait que le mot dérive d'un seul étymon :

éclair [eklɛʁ] n. m. • XII^e; de *éclairer*

I.1. Lumière intense et brève, en général sinuose et ramifiée, provoquée par une décharge disruptive entre deux nuages ou entre un nuage et le sol, lors d'un orage. ⇒ **1. foudre ; tonnerre**. *Un éclair éblouissant.*

2. Par anal. Lumière vive, de courte durée. *Éclair de soleil entre les nuages.*

3. Fig. Manifestation soudaine et passagère ; bref moment. *Un éclair de génie, de lucidité.*

II. (1863) Pâtisserie allongée faite de pâte à choux fourrée de crème pâtissière (au café, au chocolat) et glacée par-dessus. *Éclair au café, au chocolat. Les éclairs et les religieuses.*

A première vue, le sens de « pâtisserie » n'a aucune intersection sémantique avec les autres acceptions. Pourtant, historiquement, il dérive du premier sens, en prenant de celui-ci uniquement le sème /rapidité/ (métaphore) : Un éclair est nommé tel puisqu'il peut se manger très vite, « avec la rapidité de l'éclair ».

B. Critère sémantique en synchronie

Selon ce critère, qui est peut-être le plus pertinent pour l'utilisateur moyen, les différentes acceptions doivent être assez proches pour qu'on puisse parler de polysémie. Si on ne perçoit pas de lien sémantique entre deux ou plusieurs sens, même au sein d'une unité polysémique qui l'est selon le critère étymologique, on peut **dégrouper** ces sens en en faisant deux entités à statut d'homonymes. Ceci peut être le cas de l'exemple « éclair » ci-dessus, puisque le locuteur moyen peut difficilement faire le lien entre *lumière intense et brève* et *pâtisserie* (pour établir ce lien, il faut avoir des connaissances sur l'histoire de la langue).

C'est également le cas de *voler* (1 et 2) et de *grève* (1 et 2) ci-dessous :

1. **voler** [vɔle] v. • 880; lat. *volare*

I ♦ **V. intr.** 1 ♦ Se soutenir et se déplacer dans l'air au moyen d'ailes. *Animaux capables de voler* : oiseaux, insectes, quelques mammifères (chauves-souris).

II ♦ **V. tr.** (XII^e « chasser en volant ») Vx Poursuivre ou chasser (une proie) en volant. *Ils se servent « du tiercelet de faucon [...] pour voler les perdrix, pies, geais » (Buffon).*

2. **voler** [vɔle] v. tr. • 1540; on disait *rober* (→ **dérober**); de 1. *voler* (II), employé à propos du faucon qui attaque un autre oiseau.

1 ♦ Prendre (ce qui appartient à qqn), contre le gré ou à l'insu de qqn. ⇒ **dérober**

Le sens de « dérober » dérive du sens « chasser en volant » mais le lien n'est pas facile à établir entre les deux si on n'en connaît pas l'explication. En outre, le fait que les **dérivés** attachés à chacun des deux « sens » sont dans la plupart des cas différents (**critère morphologique**) donne un argument supplémentaire pour le traitement homonymique :

1. voler « se déplacer dans l'air » (**vol1** [*prendre son vol*], **volant**, **volée**, **volerie1** [mode de chasse], **voleter**, **s'envoler**, **envol**, **revoler1**)

2. voler « dérober » (**vol2** [*commettre un vol*], **volé** (adj), **volable** [*objets facilement volables*], **volerie2** [=larcin, vol2], **voleur**, **antivol**, **revoler2**)

1. **grève** [grɛv] **n. f.** • v. 1140; lat. pop. °grava, p.-ê. d'o. gaul.

1♦ Terrain plat (formé de sables, graviers), situé au bord de la mer ou d'un cours d'eau. ⇒ **bord**, **côte**, **2. plage**, **rivage**. *Flots, vagues qui déferlent sur la grève.* — Par ext. Banc de sable mobile. *Les grèves de la Loire.*

2♦ Spécialt *La Grève, la place de Grève* : ancien nom de la place de l'Hôtel-de-Ville à Paris, située au bord de la Seine, où avaient lieu les exécutions (et où on embauchait, cf. 2. grève). *Être roué, pendu en Grève.*

2. **grève** [grɛv] **n. f.** • 1805, repris v. 1844; de *faire grève, être en grève* « se tenir sur la place de Grève, en attendant de l'ouvrage »

♦ Cessation volontaire et collective du travail, décidée par les salariés dans un but revendicatif (augmentation de salaire, amélioration des conditions de travail, protestation contre les licenciements, etc.) et entraînant la suppression du salaire pendant cette période. ⇒ **arrêt** (de travail), **débrayage**.

Dérivés : gréviste, antigrève (*une clause antigrève*)

À l'âge classique, c'est précisément selon ce critère qu'on dégroupait des sens éloignés de certains mots en introduisant une orthographe différente dans le but de créer des homonymes non homographes (mais seulement homophones). Ainsi, *dessein* et *dessin*, qui ont le même étymon (*dessein* dérive de *desseigner* = dessiner), sont-ils devenus homonymes à part entière, l'écriture ayant pour fonction de souligner l'autonomie sémantique de chacun des deux sens.

C. Critère syntaxique (surtout pour les verbes et adjectifs, utilisé par les concepteurs du *DFC*, Larousse) : quand la syntaxe différente est accompagnée d'une différence de sens perceptible⁴

Exemple de traitement homonymique des deux sens du mot *cher* en fonction de la syntaxe (= la façon dont le mot se construit) :

cher, chère [ʃɛʁ] **adj.** • *chier* 980; lat. *carus*

1. cher = aimé (syn. aimé, adoré)

(position d'attribut, avec expansion)
(épithète antéposée)

Être cher À QQN (Ses enfants *lui* sont chers, Ce livre *m'*est cher)
Il ne quitte pas ses *chères* pantoufles.

2. cher = qui est d'un prix élevé (syn. coûteux, onéreux)

(position d'attribut, sans expansion)
(épithète postposée)

Être cher (Ce livre est cher)
Il achète des pantoufles *chères*.

⁴ Par contre une syntaxe différente n'entraîne pas toujours des différences sémantiques. Ainsi, *permettre* peut se construire avec un COI + une infinitive (1) ou avec une complétive (2), en gardant le même sens « autoriser ». En (3), la construction intransitive et l'isolement du verbe du reste de la phrase s'accompagne d'une valeur pragmatique (contredire ou imposer sa volonté avec une apparence de courtoisie), qui s'ajoute au sens de base du verbe (on parlera alors de polysémie : 1+2 / 3) :

(1) Paul **permet** [à ses enfants] [de regarder la télé]

(2) Paul ne **permet** pas [que ses enfants regardent la télé le soir]

(3) **Permettez**, je voudrais dire un mot.

On est en présence de deux entrées différentes dans *le Lexis* (Larousse), une seule entrée dans *le Petit Robert* (avec deux grandes subdivisions I. et II. [voir annexe], comme pour *éclair*). Le traitement homonymique est ici discutable parce que l'étymologie est la même et le locuteur moyen perçoit un lien sémantique entre les deux « sens » (il s'agit toujours d'entités qui ont une grande « valeur »). Par contre les dérivés sont souvent différents : **cher** « **aimé** » (*chérir, chéri, chérissable, chèrement*¹ [*aimer chèrement qqn*]); **cher** « **coûteux** » (*chérot, chèrement*² [*une voiture chèrement acquise*], *cherté, (r)enchérir*).

→ Exemple avec un verbe :

- *relever* un enfant qui a fait une chute « remettre une personne debout, une chose en position verticale »
- Le ministre *relève* Jules de ses fonctions « libérer quelqu'un d'un engagement, d'une obligation syn. destituer »

Sinon l'étymologie de ces deux homonymes « syntaxiques » est unique, à savoir « fin XI^e ◇ du latin *relevare* « soulever », « alléger » et « soulager », famille de *levare* → 1. *Lever* »

Selon le critère syntaxique, **louer** 1/2 et **voler** 1/2 ci-dessus sont bel et bien homonymes :

Voler 1 (sens 1) : v. intransitif (pas de complément)

Voler 2 : v. transitif (voler *quelque chose*), il est donc passivable (*cet objet a été volé*)

Louer 1 : louer quelqu'un (d'avoir fait qqch) ; se louer d'avoir fait quelque chose (construction pronominale)

Louer 2 : louer un bien à quelqu'un ; un appartement qui se loue cher (passif pronominal)

On voit que le choix entre un traitement polysémique et un traitement homonymique dépend de plusieurs facteurs (selon les **quatre critères** : **étymologique**, **morphologique**, **sémantique** et **syntactique**), et l'hésitation qu'on peut avoir n'indique rien d'autre que la nécessité de reconnaître des degrés intermédiaires entre « polysémie » et « homonymie ». Néanmoins, en principe, on considère que deux homonymes ont des sens parfaitement disjoints, alors que les acceptions d'un terme polysémique sont en intersection sémantique (c'est donc le critère sémantique en synchronie qui est susceptible d'être décisif, mais tout dépend du parti pris des concepteurs de dictionnaires).

 **Exercice** : polysémie ou homonymie ? Justifiez.

- | | | | |
|------|---|---|---|
| I. | a. Il a acheté trois livres . | II. | a. Il boit dans un grand verre . |
| | b. Ça pèse trois livres . | | b. Le verre est un matériau transparent. |
| III. | a. Dans cette région on élève beaucoup de moutons. | | |
| | b. On a élevé le prix des denrées. | | |
| | c. Ces parents ont élevé six enfants. | | |
| | d. On l' a élevé à la dignité d'officier de l'ordre. | | |
| IV. | a. Elle a trouvé une femme de ménage. | | |
| | b. J' ai trouvé ce film excellent. | | |
| V. | a. La mousse envahit les marches de pierre de la maison. | c. École des mousses | |
| | b. La mousse de la bière déborda du verre. | d. J'aime la mousse au chocolat. | |

Annexe : cher

Lexis, Larousse ↓

Petit Robert ↓

1. CHER, CHÈRE [ʃɛr] adj. (lat. *carus*, aimé, précieux; 980).
 1. (avant le nom, sauf dans quelques expr.) Se dit d'un être vivant ou d'une chose qui est l'objet d'une vive tendresse, d'un grand attachement : *Mes chers enfants, je pense sans cesse à vous. Elles pleurent des êtres chers. Un disciple cher à son maître. Du printemps cher aux pauvres gens Qui resourient les yeux humides* (Apollinaire) [contr. DÉTESTÉ DE]. *Le baron qui renouait avec ses plus chères habitudes* (Carco) [contr. HONNI]. *La liberté nous est plus chère que la vie* (syn. PRÉCIEUX); et iron. : *Le pauvre cher homme n'y comprenait plus rien.* — 2. (en s'adressant à une personne, dans des formules de politesse) Marque une sympathie souvent assez vague : *Monsieur et cher client. Mon cher collègue; et, absol. : Ah! mon cher, c'est à votre tour de donner le mauvais exemple!* (Ionesco). ♦ **chérir** v. tr. (v. 1050). 1. Aimer tendrement une personne : *Chérir son fils.* — 2. Aimer tendrement une chose, y être attaché, se complaire dans : *Chérir la solitude* (syn. ↑ADORER, AFFECTIONNER, AIMER). ♦ **chéri, e** adj. (v. 1600). 1. Tendrement aimé : *Enfant chéri.* — 2. Se dit des choses que l'on affectionne particulièrement : *Il avait abandonné sa lavallière chérie* (Duhamel). ♦ n. (v. 1800). 1. Terme de tendresse : *J'ai compris cela quand je ne vous ai plus vu, Aurélien, mon Aurélien, mon chéri* (Aragon). — 2. Fam. Celui, celle qui est aimé : *Son chéri est venu l'attendre.* ♦ **chérissable** adj. (1560). Vx et litt. Digne d'être chéri : [Les jours] *étaient tous chérissables* (Chéreau).
 • CLASS. et LITT. **cher, ère** adj. Précieux : *Il faut se hâter, chaque heure nous est chère* (Racine). ♦ **chèrement** adv. 1. Précieusement : *L'Église garde chèrement la mémoire de cette reine* (Bossuet). — 2. Amoureusement : *Je vous ai chèrement aimé, Maurice, et je vous aime encore* (France).

2. CHER, CHÈRE [ʃɛr] adj. (lat. *carus*, coûteux; 1080). [Après le nom.] 1. D'un prix élevé : *Ce livre est trop cher pour ma bourse. Un chauffage plus cher que le charbon* (syn. COÛTEUX, DISPENDIEUX, HORS DE PRIX, ONÉREUX, ↑RUINEUX; contr. AVANTAGEUX, BON MARCHÉ, ÉCONOMIQUE). — 2. (1549). Qui vend, qui fournit à des prix élevés : *Un restaurant pas cher. Le tailleur le plus cher du quartier.* ♦ adv. (v. 1100). 1. À un prix élevé, moyennant une somme importante : *Je connais une brasserie boulevard Turbigo où ça coûtera infiniment moins cher* (Queneau). *Cette couturière prend cher.* — 2. Payer cher, acquérir, gagner par de lourds sacrifices : *Nous payons cher, très cher, la dignité surhumaine de notre vocation* (Bernanos); expier, racheter par une punition que l'on subit : *Je lui ferai payer cher sa désinvolture.* || Fam. *Personne qui ne vaut pas cher*, qui est d'une moralité douteuse, qui n'est pas recommandable : *Des garnements qui ne valent pas plus cher que lui.* ♦ **chérot** adj. m. (1883). Pop. Syn. de CHER : *Cinq cents francs, cet article, c'est un peu chérot.* ♦ **chèrement** adv. (1080). 1. Au prix de lourds sacrifices : *Une voiture chèrement acquise.* — 2. Vendre chèrement sa vie, se défendre avec vaillance avant de succomber : *Les occupants du poste attaqué paraissaient résolus à vendre chèrement leur vie.* ♦ **cherté** n. f. (950). *La cherté des fruits. Se plaindre de la cherté de la vie.* ♦ **enchérir** v. intr. (1190) ou, plus usuel, **renchérir** v. intr. (1175). Devenir plus cher : *Le blé a renchéri en raison de la mauvaise récolte.* ♦ **enchérissement** n. m. (1213) ou **renchérissement** n. m. (1238). Hausse des prix : *L'enrichissement des denrées agricoles* (contr. BAISSÉ). ♦ **surenchérissement** n. m. (1792). Nouvel enchérissement.

CHER, CHÈRE [ʃɛr] adj. et adv. — x^e; lat. *carus*.

❶ 1. (Attribut ou épithète) Qui est aimé; pour qui on éprouve une vive affection. *Cher à qqn. Ses enfants lui sont chers.* — *L'ami le plus cher. Ses chers amis.* « *Aux bras d'un être cher* » (Hugo). « *Le visage si cher* » (Mauvois). ⇒ aimé; adoré, chéri. 2. (Épithète, av. le nom) Dans des tournures amicales, des formules de politesse. *Cher Monsieur. Cher ami. Mes bien chers frères. Chers auditeurs, mes chers auditeurs. Mon cher ami.* — N. *Mon cher, ma chère.* — Avec une pointe de préciosité *Cher! Très cher! Oui, ma chère!* 3. (Attribut) Que l'on considère comme précieux. ⇒ estimable, précieux. *Sa mémoire nous est chère.* « *Guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère* » (Molière).

❷ (X^e) Surtout attribut 1. Qui est d'un prix élevé. ⇒ coûteux, onéreux. *Ces vêtements sont chers, trop chers.* ⇒ inabordable, ruineux; FAM. chérot (cf. Hors de prix*). *C'était trop cher, j'ai marchandé*.* « *Le vrai bonheur coûte peu; s'il est cher, il n'est pas d'une bonne espèce* » (Chateaubriand). *Ce n'est pas cher* (cf. Bon marché*). *J'ai pris le moins cher, celui qui coûtait* le moins.* — LOC. FAM. *Il y a mieux, mais c'est plus cher.* 2. Qui exige de grandes dépenses. ⇒ dispendieux. *L'entretien du parc est trop cher. La vie devient chère* (⇒ enchérir). *Lutte contre la vie chère* (⇒ cherté). — FAM. devant le nom (emphatique) Qui entraîne des dépenses anormales. *Ce sont de chères vacances!* 3. Qui fait payer un prix élevé. *Ce marchand est cher. Ce médecin est trop cher. Ces restaurants sont chers* (cf. C'est le coup de bambou*, de barre*, de fusil*). 4. Adv. À haut prix. ⇒ chèrement. *Vendre cher* (cf. FAM. Saler* le client). *Coûter cher.* ⇒ FAM. chiffrer. *Cela me coûte cher, me revient cher. Ce livre vaut cher. Ça n'est pas cher payé.* FAM. *Je l'ai eu pour pas cher.* — *Cela ne vaut pas cher.* FIG. *Il ne vaut pas cher* : il n'a pas de valeur. — *Il me le payera cher*, se dit pour marquer l'intention de se venger d'une injure reçue (cf. Il s'en repentira). — *La victoire a coûté cher*, elle a été obtenue au prix de grands efforts, de grands sacrifices (cf. Victoire* à la Pyrrhus). *Vendre cher sa vie* : se défendre vaillamment. — *Ne pas donner cher de qqch.* : être persuadé que cela n'a pas d'avenir. *Je ne donne pas cher de sa peau* : il va mourir.

♦ CONTR. Désagréable, détestable, insignifiant, négligeable, odieux. Gratuit; marché (bon marché). — HOM. Chair, chaire, cheire, chère.

CHER

Ce mot est issu du latin *carus* « aimé » et « coûteux » (cf. it., esp. et port. *caro*). La famille latine va donner *charité* et *cherté*, correspondant aux deux sens de l'adjectif, *caritatif*; *caresse* arrive par l'italien. Sont formés en français *chérot*, *chérir*, *enchérir* (et *renchérir*, *surenchérir*) ainsi que *enchère* qui a pris une autre direction sémantique. Citons également *lerche*, déformation argotique de *cher*. Le prénom *Carine* appartient à cette famille étymologique. L'anglais a emprunté *to cherish* et *charity*.